



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2019
ARTICLES L.2121-25 et R.2121-11 DU CGCT**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents (21) :

Marc TOURELLE, Odile GUERIN, Christophe MOLINSKI, Annie SASSIER, Patrick KOEBERLE, Géraldine LARDENNOIS, Jean-François VAQUIERI, Delphine FOURCADE, Nicolas CORDIER, Marc TIMSIT, Dolène AZOURI, Marie-Josèphe BEAUSSIER, Odile BOULANGER, Roch DOSSOU, Marie-Hélène HUCHET, Francis ZAPALOWICZ, Marie-France AGNOFE, Aurélie LOGEAS, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Catherine DOTTARELLI, Etienne BROQUET

Absents représentés (3) :

Marc de BRAQUILANGES représenté par Christophe MOLINSKI
Cyrille FREMINET représenté par Marc TOURELLE
Dominique VIANDIER représenté par Catherine DOTTARELLI

Absent (5) :

Gwenaëlle DE CIBEINS
Véronique CLARKE DE DROMANTIN
Christophe VAN DER WERF
Erwan TOULLEC
Sylvie CHEDRAWI

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Patrick KOEBERLE

INFORMATIONS GENERALES COMMUNIQUEES PAR LE MAIRE

Marc TOURELLE

Concernant l'antenne relais de Free : le dossier de déclaration préalable de travaux ne pouvait pas être déposé avant que le PLU modifié ne soit exécutoire. J'ai reçu, en date du 25 juin, un courrier du secrétaire général du préfet qui m'informe ne pas avoir d'observation à émettre au titre du contrôle de légalité sur cette modification. Elle est donc définitivement adoptée et approuvée par l'administration, non seulement pour tout ce qui concerne le toilettage réglementaire, mais également l'orientation d'aménagement et de programmation des trames verte et bleue. Sont ainsi validées toutes les choses qui avaient été portées à la connaissance du commissaire enquêteur, dont nous avons tenu compte, toutes les prescriptions relatives aux antennes, et notamment celles qui permettront l'implantation d'antennes sur le parking du golf. Nous en sommes très heureux.

Autre point d'information : je souhaite adresser mes remerciements aux personnes venues dimanche 16 juin assister à la présentation de l'état des lieux et du rapport de dimensionnement du projet d'assainissement non collectif d'Antoura. Une délégation d'élus et personnalités avait fait le déplacement, ainsi que la télévision libanaise pour une retransmission en direct. Ce rapport a permis de mettre à jour des solutions techniques associées à des scénarii de financement, pour un coût total de 3 millions d'euros. Je rappelle que le projet vise une action environnementale forte au regard de la pollution induite par l'absence d'assainissement, avec tous les problèmes sociaux que cela peut engendrer. La phase d'étude, sur laquelle nous étions engagés, est donc achevée. Il reste le plus important : les phases de construction et d'exploitation. Tout cela est très clairement décrit dans le projet qui nous a été présenté et dans les documents que je communiquerai.

Un mot également sur « Qualivilles » puisque vous savez que nous sommes engagés dans une démarche de certification de la qualité des services en vue de l'obtention du label « Qualivilles ». Les services concernés par cette première étape de certification sont l'accueil général, l'État civil, l'urbanisme, la communication et le secrétariat général. Plusieurs enjeux ont été identifiés : répondre avec efficacité et de manière personnalisée aux besoins du public ; rendre le service public encore plus accessible à l'ensemble des publics ; améliorer les conditions de travail des agents de la ville en leur donnant des repères et en sécurisant les méthodes de travail. Un audit « blanc » a été effectué au mois de juin et les conclusions en sont très encourageantes. Une petite enquête de satisfaction a également été menée dans le périmètre de certification, sur deux semaines, et donne un indice de satisfaction de 3,8/4. Tout cela reste évidemment à être conforté lors de l'audit de certification qui se déroulera en novembre 2019.

Christophe, tu voulais faire un bilan de la première année de « Noisy-Sports », dont nous avons parlé lors d'un précédent conseil municipal.

Christophe MOLINSKI

Pour rappel, Noisy-Sports est une nouvelle activité multisports proposée par les services de la ville. Elle permet aux enfants, sur les périodes des vacances scolaires, de goûter à plusieurs sports sur une semaine, sans s'engager complètement dans une activité définitive à l'année. Cela ne fait donc pas concurrence aux associations sportives de la commune, et cela peut même orienter vers elles les enfants qui auront découvert un sport qui leur plaît.

Les groupes d'enfants sont pris en charge par les animateurs sportifs de la commune, sur une période de cinq jours. En moyenne, il y a eu 23 enfants inscrits par jour, cela sans affecter les effectifs du centre de loisirs. En 2018, si l'on ne prend que l'ALSH seul, on avait 118 enfants par semaine ; en 2019, si l'on additionne l'école de Noisy sports et l'ALSH on est à 220, nous avons donc une évolution assez forte

Les locaux utilisés sont ceux de la commune ou du Sibano.

Le matériel sportif utilisé est celui du centre de loisirs ou celui qui avait été acquis pour les temps d'activités périscolaires.

A l'issue de cette première année, on constate que l'inscription obligatoire sur cinq jours a été un frein pour les parents qui ne travaillent pas le mercredi. Pour les prochaines petites vacances scolaires, la possibilité d'une inscription sur 4 ou 5 jours sera offerte.

Enfin, nos deux animateurs fourmillent d'idées. Ils aimeraient créer une page Internet, un logo Noisy Sports, mettre en place des séjours sportifs.

Le bilan de Noisy-Sports est donc positif.

Marc TOURELLE

Merci Christophe pour ce retour de cette première année.

Nicolas CORDIER

Pour revenir sur l'information générale relative à l'antenne de Free, je voulais juste réitérer la demande exprimée lors du dernier conseil municipal. Je rappelle que cette antenne est prévue à 30 mètres, alors que celle d'Orange, juste à côté, est à 23 mètres. Dans le cadre du comité consultatif sur les antennes relais, l'un des trois experts a apporté des arguments objectifs en faveur d'une diminution de la hauteur de cette antenne : 2 mètres sont annoncés pour anticiper la 5G alors qu'aucun plan de déploiement de la 5G n'a été présenté par aucun opérateur ; 2 mètres sont prévus pour compenser par faisceau hertzien l'absence d'investissements de Free dans la fibre en sous-sol ; et 1,7 mètre de différence par rapport à l'antenne Orange pour la 4G.

Il est important d'avoir des réponses, parce que la charte VGP et les membres du comité consultatif avaient fixé le principe d'une stricte égalité entre les opérateurs. Il a été fait le constat que les opérateurs tendent à vouloir jouer en solo, justement pour obtenir l'antenne la plus haute possible pour obtenir un avantage concurrentiel par rapport aux autres opérateurs. C'est pour cela qu'il faut faire attention avant d'accorder ces deux fois 2 mètres et ce 1,70 mètre supplémentaires, parce que notre responsabilité est de répondre à une question : quel est le besoin exprimé ? Quelle est la bonne hauteur pour assurer le service Free aux Noiséens dans la stricte égalité entre les opérateurs ?

C'est pour cela que je demandais la dernière fois que le comité consultatif des antennes relais puisse se réunir, et que les questions de cet expert puissent trouver réponses, parce que cela pourrait bien éclairer tous les élus dans leurs décisions. Merci.

Marc TOURELLE

Merci Nicolas pour cette intervention. Je veux juste rappeler que les trois experts de la commission antenne sont systématiquement conviés à toutes les réunions techniques avec les opérateurs. En l'occurrence, il n'y en a que deux qui sont venus et ils ont tous les deux validé le dossier d'informations mairie déposé par Free.

Deux autres choses : tu as raison de rappeler, tous les maires de Versailles Grand Parc ont adopté le projet de charte tel qu'il a été collectivement travaillé. Il reste maintenant à engager une phase de discussions et de négociations avec les opérateurs, sur des points précis, notamment celui de l'implantation aux abords des établissements scolaires et de petite enfance.

Sur la 5G, des communes très proches de nous, comme La Celle-Saint-Cloud, se sont déjà interrogées à ce sujet. L'implantation de la 5G n'est pas un fantasme, les opérateurs se positionnent, c'est très important.

Seconde chose : on parle de mutualisation entre les opérateurs, et c'est en effet important de mutualiser des lieux, mais l'on sait aussi, grâce à un éclairage technique récemment confirmé lors d'un colloque, que la mutualisation concerne également les équipements de la 5G. La 3G, la 4G et la 5G vont donc encore cohabiter pendant de nombreuses années. Permettre à Free aujourd'hui, à Orange demain, à SFR peut-être, d'intégrer dans leurs demandes d'antennes des choses pour la 5G, c'est justement anticiper la prolifération d'antennes. C'est ce qui avait été validé par les deux experts présents lors de la présentation du dossier d'information par Free. Il ne s'agit évidemment pas d'octroyer un supposé avantage supplémentaire à un opérateur plutôt qu'un autre.

Nicolas CORDIER

Je suis absolument d'accord avec toi sur l'anticipation, mais nous avons prévu de mettre tous les opérateurs au même niveau pour agir le jour où nous aurons leur plan de déploiement. Free a-t-il présenté un plan de déploiement ? Il faut traiter tous les opérateurs en même temps et pas l'un après l'autre. C'est un point stratégique de ramener tous les opérateurs à un niveau d'égalité, or là nous avons 7 mètres de plus.

Sur les 2 mètres d'antenne accordé à Free pour compenser par faisceau hertzien son absence d'investissement dans la fibre, alors que les autres opérateurs ont fait cet investissement en sous-sol, il s'agit bien là d'un avantage concurrentiel.

Au nom de la concertation, les arguments de l'un des trois experts, qui n'a pas pu être présent à une réunion, méritent d'être discutés. Il est important de débattre de ces 7 mètres de différence. Ce sont 5 mètres de plus que les antennes du Sibano. Ce n'est pas le jour où elle sera construite qu'il faudra dire que nous ne le savions pas.

Marc TOURELLE

Je ne partage pas du tout ton avis. Permettre aujourd'hui l'anticipation de la 5G c'est prendre le parti de mutualiser, non seulement les opérateurs mais les technologies, et c'est le parti qui a été pris.

Nicolas CORDIER

Mais nous ne connaissons pas les bases du déploiement de la 5G ! On avance dans l'inconnu et on prend le risque d'accorder un avantage concurrentiel.

Marc TOURELLE

Nous savons très bien que la 5G arrive sur le territoire, des maires sont sollicités pour cela. Il faut dès aujourd'hui prévoir les emplacements de la 5G sur des sites déjà existants afin de limiter la prolifération d'antennes. J'ajouterai une dernière chose : la 5G va également nous interroger sur des questions sanitaires, plus que la 4G ne le fait actuellement. Parmi les lieux permettant l'implantation d'antennes relais, le parking du golf est celui qui est le plus éloigné des habitations. Il n'y a en effet aucune habitation dans un rayon de 100 mètres. Il serait donc tout à fait dommage de devoir, d'ici deux ou trois ans, chercher un endroit pour la 5G pour Free alors qu'elle peut d'ores et déjà être prévue là. Ce n'est pas un avantage qu'on leur accorde. Si, demain, SFR ou Orange nous demande la même chose, il faudra y réfléchir aussi. Même si la 4G en a encore pour dix ans, on sait que la 5G va démarrer.

Nicolas CORDIER

Attendons d'avoir la totalité des réponses. Je ne suis pas contre, attendons d'avoir la totalité du déploiement des opérateurs pour agir dans la stricte égalité. C'est un objectif que Versailles Grand Parc se fixe et que nous nous sommes fixés. Présente-nous le plan de déploiement, je demande juste des arguments objectifs. Et je rappelle qu'à mon sens, les 2 mètres pour compenser l'absence d'investissement sur la fibre, sont un avantage concurrentiel ! Que vont dire les autres qui ont investi dans la fibre ? Maintenant, tu n'es pas d'accord, je ne suis pas d'accord avec toi, c'est un profond désaccord sur le sujet et nous verrons ce que diront les Noiséens.

Marc TOURELLE

Je te propose de mettre fin à cette discussion. Les arguments ont été largement exprimés et je vais maintenant passer à l'ordre du jour.

LISTE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 du CGCT

Marc TOURELLE

Concernant les décisions que vous avez reçues, est-ce qu'il y a des commentaires à faire ? Pas de commentaires.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2019

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des commentaires à faire, des demandes d'ajout ou de modifications ? Je vais donc passer à son approbation : qui est contre ? Qui s'abstient ? Le PV du 27 mai est approuvé.

Juste une précision avant de passer à la suite de l'ordre du jour : je vais reporter la délibération n°9 qui concerne l'adoption de la charte « Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens ». Cette Charte a déjà été adoptée par le Conseil régional, la ville de Villepreux et un certain nombre de collectivités. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une bonne chose d'aller dans le sens de la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Mais nous souhaitons avant de vous la présenter, avoir plus d'informations sur le réseau Environnement Santé qui gère la convention. Il y a eu plusieurs tentatives de contact qui ont été faites et qui n'ont pas abouti. Le projet de délibération est donc reporté au prochain conseil municipal.

APPROBATION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE DE MOBILIER URBAIN

Marc TOURELLE

Vous avez appris, lors des précédents conseils municipaux, que nous arrivions en fin de contrat de concession pour la fourniture et la maintenance du mobilier urbain. La consultation a été menée, la commission sur la délégation de service public s'est réunie et un opérateur a été choisi. Je vais passer la parole à Nicolas pour en dire plus.

Nicolas CORDIER

Merci. Je vous l'avais déjà présenté au moins deux fois en conseil municipal. L'opérateur sortant était JC. Decaux et, à l'issue de la procédure de consultation relative aux contrats de concession et après analyse des offres par la commission, c'est à nouveau la société DECAUX qui a été retenue.

Je vous rappelle que cela concerne à la fois les abris voyageurs, sachant que nous en avons 17 aujourd'hui et que nous en aurons 18 demain. Un est prévu à l'extrémité ouest de Noisy le Roi, rue Le Bourblanc pour desservir les utilisateurs du parc et du quartier de la Tuilerie. Nous en aurons 7 panneaux d'affichage de 2 m² sous vitrine au lieu de 5 aujourd'hui. Onze mobiliers dits « sucettes » rétroéclairés la nuit, sur lesquels 12 campagnes annuelles de promotion des manifestations de la ville seront offertes. Une nouveauté : nous aurons 4 panneaux d'affichage libres. C'est réglementaire, il en faut un pour 2 000 habitants. En plus du panneau d'affichage électronique qui se trouve devant le super U, nous en aurons un deuxième qui sera implanté sur la place de la gare, lieu de forte visibilité à la fin des travaux du Tram 13, en 2021. Enfin, la société DECAUX a intégré dans le marché l'implantation d'une colonne culturelle que nous avons mis en tranche conditionnelle. A noter que le contrat prévoit le versement d'une redevance au profit de la ville d'un montant inchangé de 2 500 € par an.

Nous avons donc augmenté le service apporté par la société DECAUX à la ville de 30 %. Nous avons fait une étude d'implantation sur le terrain avec Marc TIMSIT et Odile Guérin qui sont membres de la commission. Le directeur régional viendra avec un spécialiste mercredi prochain pour qu'ils nous apportent leur expertise sur les choix d'implantation. Nous aurons également à faire le choix de la couleur des mobiliers. Nous avons le choix entre garder le vert actuel ou prendre un gris taupe ou un gris plus doux, à la fois moderne et intemporel. Bailly a fait le choix de cette couleur et nous avons déjà, sur la ville, du mobilier de cette couleur devant la gare.

Nous comptons finaliser l'étude d'ici la fin du mois de juillet, et l'implantation devrait se faire entre le mois de septembre et le mois de décembre sauf pour la colonne culturelle et le panneau d'affichage électronique puisqu'il faut attendre la fin des travaux de la SNCF. Avez-vous des questions ?

Guy TURQUET de BEAUREGARD

Juste une question d'ordre général : je suis très sensible à ce que l'on appelle la pollution visuelle que l'on voit dans certaines communes, ces panneaux publicitaires absolument horribles. Si je comprends bien, on préserve relativement cette non-pollution visuelle par le contrat.

Nicolas CORDIER

Au début de la mandature nous avons mené une réflexion pour remplacer les panneaux des réverbères afin d'accroître la visibilité des manifestations de la ville. En consultant le marché de l'époque, j'ai découvert que l'on pouvait remplacer le plan de la ville par des affiches des manifestations de la ville. Le but était évidemment d'éviter de créer de la pollution visuelle dans notre ville. Tout le travail sur la visibilité des manifestations de la ville se fait avec ce souci-là. Mais les besoins des Noiséens évoluent ainsi que les obligations réglementaires pour l'affichage libre et l'affichage institutionnel. On travaille justement avec Marc TIMSIT et Odile Guérin sur les emplacements afin de préserver l'esthétique des lieux et des perspectives.

Marc TOURELLE

Merci Nicolas. Ce qui était très décevant et énervant c'est que l'on a eu qu'une proposition. Mais on n'a pas eu à se plaindre jusqu'à présent de la société JC Decaux, qui a toujours très bien fait son travail et dont l'offre est très correcte et nous convient tout à fait.

Nicolas CORDIER

J'ai oublié de vous préciser un petit point : il y avait du mobilier qui appartenait à la ville, notamment Place de la Gare derrière la gare, et le long de la forêt du parc. On réintègre ce mobilier dans le contrat, parce que, pour être plus précis, c'est JC Decaux qui assure non seulement pose et dépose mais aussi l'entretien de tout le mobilier

Marc TOURELLE

Merci Nicolas. Je vous propose d'approuver le choix proposé par la commission ad hoc de retenir la société DECAUX. Je passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

1) APPROUVE le choix de la Société DECAUX dont le siège est à la Direction Régionale Ile de France Ouest – 1 rue le Nôtre – 78370 PLAISIR pour l'exécution du contrat de concession de service pour la fourniture, l'installation, l'entretien, l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public de la Ville de Noisy-le-Roi.

2) APPROUVE le contrat établi pour une durée de 15 ans à compter de la mise en service du premier mobilier, ainsi que son annexe.

3) AUTORISE le Maire à signer le contrat de concession de services avec la Société DECAUX ainsi que toutes les pièces afférentes au contrat.

4) DIT que les dépenses afférentes à la procédure de concession de services pour la gestion des mobiliers urbains sont inscrites sur le budget communal exercice 2019.

MODIFICATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT POUR FRANCE HABITATION

Odile GUERIN

Il s'agit d'approuver le réaménagement de deux lignes d'un prêt souscrit par France Habitation auprès de la Caisse des dépôts, afin d'en prolonger la durée prolonger et, de ce fait, de diminuer les annuités pour, vraisemblablement, construire ou acheter de nouveaux logements. Cela ne modifie absolument pas la garantie d'emprunt qui leur a été accordée il y a déjà de très nombreuses années. Le montant de la garantie est inchangé, il vous est simplement demandé d'accepter cette modulation, c'est-à-dire d'augmenter la durée de la garantie de dix ans.

Jean-François VAQUIERI

Il y a eu des débats lors de la commission des finances sur le fait que la question des garanties accordées par la commune à la société France Habitation, dans le cadre de la contractualisation de ses emprunts auprès de la Caisse des dépôts, soit discutée après que le réaménagement des prêts soit intervenu. Cela prend donc la forme d'une condition résolutoire mais qui, en réalité, laisse peu de marge de manœuvre aux communes concernées, puisque l'on imagine bien les conséquences qui pourraient résulter d'un refus de la part des communes concernées, en termes d'offre de logement social et d'attribution de logements. C'est donc une forme de contrat d'adhésion à laquelle nous sommes finalement tenus. En réalité cet étalement de dix ans supplémentaires n'a pas de conséquences réelles pour la commune qui y gagne même en termes d'annuités concernées par la garantie. Mais c'est tout de même surprenant, nous nous en sommes tous étonnés collectivement, et il convenait de le faire remarquer.

Marc TOURELLE

Merci Odile, merci Jean-François.

Guy TURQUET de BEAUREGARD

C'est souvent le fond qui remonte à la surface. S'ils demandent ce réaménagement c'est qu'ils y ont intérêt. Il pourrait donc y avoir un échange d'intérêts entre la commune et France Habitation. Lors de la commission nous avons dit que nous mentionnerions en conseil municipal le caractère inacceptable de la méthode employée.

Odile GUERIN

Tu souhaites que l'on fasse un additif dans la présentation ?

Jean-François VAQUIERI

On leur fera un courrier en joignant un extrait selon lequel le conseil s'étonne de la méthode.

Marc TOURELLE

D'autres demandes de parole là-dessus ? Concernant cette modification d'une garantie d'emprunt, je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (2 abstentions : C. DOTTARELLI et D. VIANDIER),

1) REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagé initialement contracté par la SA d'HLM France Habitation auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées », à hauteur de la quotité indiquée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues en principal -majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé ou les intérêts moratoires encourus au titre des prêts réaménagés.

2) APPROUVE les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagé indiquées, à l'annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées ».

3) PRECISE que, concernant les lignes du prêt réaménagé à taux révisibles indexés sur le taux du Livret A, le taux du Livret A appliqué sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

4) PRECISE que les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagé référencées à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

5) INDIQUE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

FIXATION DU TAUX DE REMUNERATION DU MEDECIN DE CRECHE

Marc TOURELLE

Le Docteur TAMSSOM, après de longues années de bons et loyaux services à Noisy le Roi a pris sa retraite, il faut donc pouvoir la remplacer parce qu'on ne peut pas faire rentrer des bébés si l'on n'a pas l'accord d'un médecin. Mais je ne veux pas trop empiéter sur ta présentation, Odile, je te laisse la parole.

Odile GUERIN

Pendant de nombreuses années le docteur TAMSSOM est intervenue en acceptant un taux de rémunération extrêmement bas, de 25 € de l'heure. Depuis son départ à la retraite, nous sommes à la recherche d'un nouveau médecin. Cela s'avère très difficile pour plusieurs raisons : d'une part, parce qu'il y a peu de pédiatres ou de médecins ayant un certificat de pédiatrie et, d'autre part, le taux de rémunération proposé n'est pas du tout attractif. Je tiens à préciser que pour être accueillis en crèche, les bébés de moins de quatre mois doivent avoir été vus par un médecin affecté à la crèche. Si nous n'avons pas de médecin, les crèches pourront continuer à fonctionner, mais uniquement avec des bébés de plus de quatre mois.

La recherche d'un nouveau médecin a donc été entreprise depuis plusieurs mois. Il s'avère qu'il y en a un ou deux qui seraient intéressés, mais évidemment avec des taux de rémunération beaucoup plus élevés. Nous en avons abondamment discuté en réunion d'adjoints, et nous avons convenu que, pour être attractifs, il fallait envisager de porter la vacation à 83 € bruts, congés compris, ce qui est une rémunération moyenne d'après ce que l'on peut observer dans d'autres communes du territoire. Pour le budget de la commune cela n'a pas un impact énorme car le médecin de crèche intervient environ trois heures par mois, peut-être moins dans la future structure. C'est pourquoi nous vous proposons de passer cette rémunération à 83 € bruts de l'heure, congés compris.

Marc TOURELLE

Merci Odile, je crois que c'est assez clair. Est-ce qu'il y a des demandes de parole là-dessus ? Nous avons donc un ou deux médecins intéressés. S'il n'y a pas de commentaires, je mets aux voix : qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

Annie SASSIER

Nous ne sommes pas la seule commune à être confrontée à ce problème, malheureusement.

Marc TOURELLE

Il y a de moins en moins de pédiatres.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

1) DECIDE de fixer le taux horaire brut de vacation des médecins intervenant dans les structures petite enfance de la commune de Noisy-le-Roi à 83 € brut/heure.

2) DIT que ce nouveau taux horaire s'appliquera à compter du 1^{er} août 2019.

3) DIT que les crédits correspondants aux rémunérations et charges sont inscrits au budget 2019 – chapitre 012.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES /MULTI-ACCUEILS

Marc TOURELLE

Comme d'habitude, Annie, les services ont résumé à l'intérieur d'un tableau la teneur des principales modifications et je vais te laisser les commenter.

Annie SASSIER

Comme à peu près tous les ans à la même époque, je présente une délibération avec des modifications du règlement de fonctionnement des crèches multi-accueils que nous essayons d'améliorer à chaque fois. Nous avons reçu, à notre demande, le responsable technique de la CAF qui nous a fait quelques suggestions d'améliorations, sur des choses que nous faisons déjà mais qui n'étaient pas stipulées dans le règlement. Je ne vais pas vous détailler la liste des modifications que vous avez reçues.

Dans les grandes lignes : le respect de la confidentialité des données transmises par les familles est une obligation légale. On le fait mais il faut aussi l'inscrire dans notre règlement.

L'administration des médicaments au sein des multi-accueils va être limitée, à la fois dans les médicaments eux-mêmes et dans la posologie. Dans la mesure du possible, nous demanderons aux familles de se faire prescrire les médicaments en 2 prises par jour, matin et soir. Si, exceptionnellement, l'ordonnance prévoit trois prises par jour, le personnel des crèches ne refusera pas.

Nous avons aussi tenu compte des nouvelles dispositions relatives au calendrier vaccinal. Depuis un an, il y a 12 vaccins obligatoires et il nous a été suggéré d'indiquer que si l'enfant n'est pas à jour des vaccinations obligatoires son admission est provisoire. Les parents auront trois mois pour régulariser la situation en fonction, sauf contre-indication du médecin.

Enfin, nous avons précisé les droits en matière d'exercice de l'autorité parentale en cas de séparation en insérant, tout simplement, l'article 372 du Code civil.

Le règlement de fonctionnement des crèches sera mis sur le site de la ville, ce qui n'était pas le cas.

Nous informons les parents des nouveaux taux des participations familiales imposés par la CAF qui a changé son plafond. Le prix facturé aux parents va augmenter à la rentrée et sera encore modifié au mois de janvier.

Marc TOURELLE

Merci Annie. Est-ce qu'il y a des questions par rapport aux modifications qui vous sont proposées ?

Etienne BROQUET

Il y a un sujet sur lequel je me suis posé la même question en lisant le projet et que je me pose toujours, qui concerne les vaccins. Bien évidemment, il est très important, surtout dans une période où il y a une certaine contestation sur le sujet, de faire en sorte que les enfants soient soumis aux vaccinations prévues, c'est écrit dans le texte. Cela sous-entendait qu'un enfant n'était accepté que s'il était vacciné, c'est mieux en l'écrivant bien sûr, mais j'avoue que je n'ai pas bien compris ce délai de trois mois. Cela veut dire que l'on inscrit le fait que l'on va « tolérer » que pendant trois mois un enfant soit accueilli alors qu'il ne répond pas aux exigences de vaccination. J'avoue que j'ai du mal à comprendre le pourquoi de cette tolérance, simplement par rapport à l'expression du fait qu'un enfant doit être vacciné pour être accueilli.

Annie SASSIER

Il me semble que nous avons suivi une recommandation de la PMI. En fait, on ne le refusera pas mais on lui donnera un délai pour se mettre à jour des 12 vaccinations. Je pourrai vous le confirmer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité (2 abstentions : M.J. BEAUSSIER et E. BROQUET),

- 1) **APPROUVE** les modifications apportées au règlement de fonctionnement des crèches multi accueils.
- 2) **DIT** que les dispositions modifiées entreront en vigueur à compter du 2 juillet 2019.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE RENNEMOULIN AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT SCOLAIRE/PERISCOLAIRE/EXTRASCOLAIRE POUR L'ANNEE 2018

Annie SASSIER

La commune de Renne moulin ne dispose d'aucune structure scolaire sur son territoire, et les enfants de la commune sont scolarisés dans les écoles de Noisy le Roi, et accueillis à l'accueil des mineurs du parc moyennant une participation aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, de la restauration scolaire, du point accueil enfance, de la pratique du sport sur le temps scolaire, de l'accueil des mineurs du parc (centre de loisirs) des mercredis et vacances scolaires, au titre de l'année 2018.

La participation est fixée pour l'année civile sur la base des coûts réels. Elle est ensuite appliquée proportionnellement au nombre d'élèves concernés et au services consommés. Pour l'année 2018 il y en avait 8 élèves concernés : 5 en élémentaire et 3 en maternelle.

Marc TOURELLE

Est-ce qu'il y a des demandes de parole sur cette délibération que l'on prend tous les ans ? S'il n'y en a pas, je passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

1) **DECIDE** de fixer la participation due par la commune de Rennemoulin, pour le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, de la pratique du sport sur le temps scolaire, de la restauration scolaire, de l'accueil en PAE, de l'Accueil de Loisirs du mercredi et des vacances scolaires, au titre de l'année 2018 comme suit :

- Participation annuelle aux frais de fonctionnement des écoles maternelles applicable, de janvier à décembre, pour l'année 2018 : 1 179,95 € par élève ;
- Participation annuelle aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires applicable, de janvier à décembre, pour l'année 2018 : 531,86 € par élève ;
- Participation annuelle aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires pour la pratique du sport à l'école applicable, de janvier à décembre, pour l'année 2018 : 343,02 € par élève ;
- Participation aux frais de fonctionnement du restaurant scolaire, de janvier à décembre, pour l'année 2018 : 4,74 € par repas servi ;
- Participation aux frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs périscolaire, de janvier à décembre, pour l'année 2018 :
- Le matin : 0,76 € par jour et par enfant, le soir : 1,52 € par jour et par enfant ;
- Participation aux frais de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs du mercredi et des vacances scolaires, de janvier à décembre, pour l'année 2018 : 12,46 € par jour et par enfant

2) **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours

CONVENTION DE RECIPROCITE DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

Annie SASSIER

La même délibération va être présentée aux Baillacois demain soir. Afin d'assurer une continuité de service public aux familles pendant les vacances, les communes de Bailly et Noisy le Roi ont décidé de signer une convention de réciprocité durant les périodes de fermeture de leurs structures respectives. Lors des vacances d'été essentiellement, les structures ferment trois semaines, mais les dates ne sont pas forcément les mêmes. Ce qui fait que parfois il y a des parents à Noisy qui ne partent pas en vacances pendant les quatre semaines d'août et qui ont une semaine sans centre de loisirs. Comme nos vacances sont décalées, les Noiséens pourront aller, par exemple, pendant la dernière semaine d'août au centre de loisirs de Bailly. En contrepartie, aux vacances de Noël, Bailly ferme complètement sa structure pendant les deux semaines, et nous ne fermons qu'une semaine. Pendant la semaine où Bailly est fermé, les Baillacois pourront être accueillis à Noisy. C'est une convention de réciprocité.

Pour faciliter les choses, nous avons décidé d'un tarif unique à 25 € comprenant le repas et le goûter. Les parents inscriront leurs enfants dans leur commune de résidence, paieront le tarif qui leur est normalement applicable par la commune de résidence et les communes se refactureront entre le coût de l'accueil des familles non résidentes sur la base du tarif unique à 25 €.

Les Noiséens paieront comme à Noisy, même s'ils vont à Bailly où l'accueil de loisirs est plus cher. La commune prend donc en charge la différence.

Marc TOURELLE

La commune de Noisy prendra en charge le différentiel entre les deux tarifs. Cela va dans le sens de la mutualisation, et surtout cela permettra aux familles et aux enfants de bénéficier d'une continuité d'accueil. Est-ce qu'il y a des précisions à donner ? Je vous propose d'approuver cette convention de réciprocité des accueils collectifs de mineurs : qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** les termes de la convention de réciprocité des accueils de mineurs entre les communes de Bailly et Noisy-le-Roi.
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les documents s'y rapportant.
- 3) **DIT** que les dépenses et les recettes seront inscrites au budget.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU BASSIN D'APPRENTISSAGE A LA NATATION

Christophe MOLINSKI

Il est proposé quelques modifications du règlement intérieur qui concernent essentiellement la mise à jour réglementaire des taux d'encadrement et la régie. Pour les taux d'encadrement : en maternelle, il y aura nécessairement 2 encadrants pour moins de 20 élèves, 3 encadrants de 20 à 30 élèves, et 4 encadrants pour plus de 30 élèves. En élémentaire, ce seront 2 encadrants jusqu'à 30 élèves, et 3 encadrants pour plus de 30 élèves.

Le test du savoir nager se passe désormais au cours du cycle 3, CM1, CM2, 6^{ème} au lieu de CE2. Il y a 30 heures obligatoires d'apprentissage de la nage pour les enfants durant le cycle 3. A Noisy les enfants ont la chance de nager à peu près cinq fois plus que les autres, puisqu'ils ont à peu près 150 heures au cours de leur vie scolaire.

Concernant la régie, il y a maintenant une régie unique pour l'encaissement des recettes des secteurs périscolaires, petite enfance, bassin d'apprentissage et service culturel, ce qui permet de rationaliser les coûts notamment, et de simplifier également les démarches.

Marc TOURELLE

Merci Christophe, voilà pour ces modifications. Il est vrai que l'on nage cinq fois plus que les autres, mais on sait également partager, notamment avec la commune de Fontenay qui est très heureuse de faire venir ses classes.

Christophe MOLINSKI

Ils souhaitent même en ajouter.

Marc TOURELLE

On leur fera encore plus de place. Pas de demande de parole pour cette modification ?

Aurélié LOGEAS

C'est pour l'anecdote : tu passes très bien à l'écran, j'ai eu le plaisir de te voir sur France 3 région. Il est dommage qu'ils aient mis Marly le Roi à l'honneur tout au long du reportage. Mais sinon c'était une belle mise en valeur de notre bassin d'apprentissage et de ce que l'on fait, je pense que c'est vraiment une chance pour nos élèves ;

Christophe MOLINSKI

Merci Aurélié de souligner ce reportage, ils ont rectifié l'erreur sur le nom de la commune le lendemain. En revanche, il est vrai que l'origine de ce reportage est moins drôle : le reportage faisait suite à la plus mauvaise année en termes de décès par noyades d'enfants et il n'y a que deux bassins d'apprentissage à la natation dans les Yvelines.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. C'est une vraie réalité qui empire d'année en année. Les piscines ferment et il y a de moins en moins de réponses pour l'apprentissage de la natation.

Aurélié LOGEAS

Maintenant, le test du savoir nager est passé en cycle 3. Pour les plus petits, le but n'est pas de leur apprendre à savoir nager mais juste à savoir se débrouiller. Du coup, les parents sont confiants, ils se disent que les enfants savent nager alors que ce n'est pas du tout le cas.

Marc TOURELLE

Merci Aurélié pour ces précisions. Je vais donc mettre aux voix la modification du règlement intérieur du bassin d'apprentissage à la natation : qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** les modifications apportées au règlement intérieur du bassin d'apprentissage à la natation.
- 2) **AUTORISE** le Maire à signer le règlement intérieur et les actes en découlant.
- 3) **DIT QUE** ce règlement entrera en vigueur à compter du 2 juillet 2019.

ACCES AU BASSIN DE NATATION ET ACTIVITÉS AQUATIQUES GRATUITES PENDANT LES VACANCES D'ETE 2019

Marc TOURELLE

Nous avons des activités aquatiques gratuites au mois de juillet, et je laisse Christophe en parler.

Christophe MOLINSKI

Effectivement, cela fait plusieurs années que l'on propose un accès gratuit au bassin pour les enfants de la commune, accompagnés d'un adulte s'ils ont moins de 10 ans, les mardis et jeudi de juillet, de 9h30 à 12h30, et de 14 heures à 17 heures. S'il y a de la place, on accueille de la même manière les Baillacois et les gens de Rennemoulin, il suffit de montrer un justificatif de résidence. La surveillance sera assurée par nos deux maîtres-nageurs. Nous proposons maintenant d'élargir l'ouverture au public le mercredi après-midi durant le mois de juillet pour les enfants de 7 à 12 ans sachant nager. Là, on proposera des activités supplémentaires éducatives comme le water-polo, la chasse au trésor, en séance de trois heures, de 14 heures à 17 heures, sur réservation préalable pour avoir des groupes équilibrés.

Marc TOURELLE

Merci Christophe. Très bonne idée, nous avons mis cela en place il y a une dizaine d'années et cela a toujours du succès. Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions. Je mets aux voix : qui est contre ? Qui s'abstient ?

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **DECIDE** l'ouverture du bassin d'apprentissage à la natation aux noiséens, adultes ou enfants accompagnés, à titre gratuit du 9 au 25 juillet 2019 inclus, les mardis et jeudis de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.
- 2) **APPROUVE** l'organisation d'activités sportives aquatiques gratuites, sur réservation, pour les enfants de 7 à 12 ans, pour un groupe minimum de 10 enfants et de 20 enfants maximum par séance, de 14h à 17h, les mercredis 10, 17 et 24 juillet 2019.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SCRABBLE CLUB BAILLY NOISY – CHALLENGE 2019

Marc TOURELLE

Dernière délibération, elle est sportive, mais c'est un sport dont on n'a pas forcément l'habitude de parler au conseil municipal. Je te laisse la parole, Christophe.

Christophe MOLINSKI

Effectivement, il est vrai qu'au Sibano nous nous occupons assez peu du Scrabble. Mais là, le Scrabble Bailly Noisy est à l'honneur car ils ont réussi à se hisser en division 6 pour la phase finale du championnat de France qui a eu lieu à Saint-Avold près de Metz ; 8 équipes seulement ont été retenues. Je n'ai pas eu le résultat parce que la compétition était ce week-end. Ils font partie du Ministère des sports, ils relèvent donc de ma délégation, mais ils ne nous sollicitent jamais. Nous avons donc décidé de leur donner une subvention exceptionnelle de 500 €, qui va couvrir une partie des frais de déplacement des 8 joueurs. Je remercie la communication qui a offert 8 T-shirts avec les couleurs de Noisy le Roi, ce qui permettait de les identifier. Ce budget est pris sur ce que j'avais intitulé en début d'année « Challenge », qui permet justement de donner des coups de pouce à des performances imprévues, notamment comme celle-là.

Marc TOURELLE

Nous avons eu les résultats, ils sont arrivés deuxième. Félicitations à notre club de Scrabble qui est d'ailleurs un club dynamique qui, à deux reprises, a organisé le championnat des Yvelines dans la salle des anciennes écuries. Concernant cette subvention au Scrabble club de 500 € : qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- 1) **ATTRIBUE** une subvention de 500 € dans le cadre de la provision « Challenge 2019 » à l'association Scrabble Club Bailly-Noisy, sise Mairie de Bailly 78870 – BAILLY ;
- 2) **DIT QUE** les crédits sont inscrits au budget.

MARC TOURELLE

C'était donc la dernière délibération de cette année scolaire. Je voudrais juste vous rappeler l'invitation qui vous a été faite, puisque nous poserons la première pierre du pôle petite enfance le mardi 9 juillet à 12h15, vous êtes les bienvenus.

Nicolas CORDIER

Je voulais remercier tous les gens qui ont participé par leur action à la réussite de la Fête du Cèdre, notamment les services techniques, les élus et tous les bénévoles. Il a fait beau, c'était un vrai succès, il y a eu 700 à 800 personnes l'après-midi aux animations enfants, et 800 à 900 personnes le soir à la Roseraie, le 15 juin dernier.

Marc TOURELLE

Merci Nicolas. Tu as raison de remercier pour cette manifestation dont, d'année en année, le succès ne se dément pas. Il me reste à vous souhaiter de très bonnes vacances, le prochain conseil sera le 7 octobre. Bonnes vacances à toutes et à tous et à la rentrée.

Nicolas CORDIER

Notez que le 6 octobre il y a les Rencontres du livre et avant cela l'inauguration de la place Gaspard de CHERVILLE, le 14 septembre à 15 heures, suivie d'une conférence de Guy PEETERS.

Marc TOURELLE

Je vous souhaite de bonnes vacances à tous.

A NOISY-LE-ROI, le 3 juillet 2019

Le Maire

Marc TOURELLE

L'intégralité des délibérations sont consultables aux horaires d'ouverture de la Mairie au secrétariat général